

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX QUESTIONS ÉCRITES DE MME AMELIE BRAHIER, DÉPUTÉE (GROUPE PDC-JDC), INTITULÉE « INVALIDATION DE LA VOTATION DU 18 JUIN 2017 : QUELLES CONSEQUENCES POUR L'UNITE D'ACCUEIL DE MOUTIER ? » (N° 3099), ET DE M. CLAUDE GERBER, DÉPUTÉ (GROUPE UDC), INTITULÉ « UNITE ACCUEIL DE MOUTIER » (N° 3105)

Vu les objets très proches des deux questions, le Gouvernement se permet de répondre dans un seul texte.

En préambule, il y a lieu de rappeler que le Gouvernement et l'ensemble du monde politique jurassien considéraient, au lendemain du 18 juin 2017, qu'il convenait d'entreprendre rapidement toutes les démarches propres à réaliser rapidement et dans les meilleures conditions l'accueil de Moutier dans notre canton, respectivement pour le 1^{er} janvier 2021. Tous s'accordaient sur le fait que les recours déposés auprès de la Préfecture du Jura bernois devaient connaître une résolution rapide. Le Gouvernement a ainsi mis au concours à l'automne 2018 cinq postes (4.5 EPT) pour disposer d'une unité prête à coordonner l'ensemble des opérations en lien avec l'accueil de Moutier. Il a toutefois fallu attendre près de 17 mois pour aboutir à la décision qu'on connaît, qui retarde de plusieurs années le changement de canton de la ville de Moutier.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées :

1) Quelle(s) conséquence(s) l'invalidation du vote de Moutier a-t-elle sur l'Unité d'accueil de Moutier (UAM) ? Cette unité d'accueil va-t-elle surseoir ou continuer ses tâches sur le processus de transfert de Moutier ?

La décision de la Préfecture du Jura bernois, qui annule le vote du 18 juin 2017, fait actuellement l'objet de plusieurs recours devant le Tribunal administratif du canton de Berne. Son jugement, quel qu'il soit, n'interviendra que dans quelques mois et sera vraisemblablement attaqué devant le Tribunal fédéral. L'objectif initial d'accueillir Moutier en 2021 devient irréaliste, compte tenu du cadre légal à respecter. Il était par ailleurs prévu que les négociations avec le canton de Berne débutent très rapidement dès le rejet des recours par la Préfecture. Vu la décision du 2 novembre 2018, les discussions entre exécutifs sont suspendues, réduisant d'autant la charge de travail de l'UAM. Celle-ci ne peut pas davantage réaliser les quelque 300 projets identifiés par les services de l'administration cantonale pour accueillir Moutier. Cela étant, il reste indispensable d'effectuer un travail de veille et quelques tâches pour continuer à faire avancer le dossier. C'est la raison pour laquelle l'équivalent de 0.5 EPT reste affecté au dossier Moutier au sein de l'UAM (cf. également ci-dessous).

2) Les employés de cette unité ayant été engagés pour une durée déterminée, resteront-ils engagés auprès de la République et Canton du Jura jusqu'à la fin de leur mandat ? Le poste de responsable sera-t-il repourvu ou la cellule continuera-t-elle à travailler avec un poste en moins ?

Le chef de l'UAM a quitté ses fonctions au sein de l'administration cantonale à la fin du mois de novembre 2018, pour rejoindre l'économie privée. A ce stade, le Gouvernement n'entend pas repourvoir le poste de chef de l'UAM. La question fera l'objet d'une réévaluation en temps utile. Les quatre autres collaborateurs de l'UAM (pour rappel : un économiste à 80%, une juriste à 100%, une chargée de communication à 50% et une collaboratrice administrative à 100%) sont au bénéfice d'un contrat de travail jusqu'au 31 décembre 2021. Ils ont tous quitté leur emploi pour relever un défi enthousiasmant, qui est pour l'heure suspendu. Le Gouvernement a ainsi évoqué différents scénarios pour l'avenir de l'UAM. Tant le cadre juridique que la bonne foi plaident pour une poursuite des rapports de service jusqu'au 31 décembre 2021. Par ailleurs, il est important de disposer d'une unité qui pourrait, le cas échéant, reprendre rapidement les travaux en vue de l'accueil de Moutier.

3) Si oui, seront-ils affectés dans un autre service de l'administration ?

Le Gouvernement a évoqué différents scénarios pour l'avenir de l'UAM. Cette unité est constituée de compétences pluridisciplinaires qui se complètent et peuvent jouer un rôle déterminant dans le cadre du processus de réforme de l'Etat qui a été initié à la fin de l'année dernière. Il a donc été décidé de mettre sur pied une cellule 4.0. Celle-ci donnera des impulsions, coordonnera, accompagnera et conduira les projets qui émaneront de toute l'administration cantonale dans le cadre du programme qui vise à repenser l'Etat. Service pilote au sein de l'administration, elle gèrera les projets selon la méthode agile, s'organisant de manière autonome et sans hiérarchie en son sein, mais avec des rôles précis pour chacun-e des collaborateurs-trices. Sous la responsabilité directe de la Chancellerie, cette cellule collaborera de manière étroite avec tous les services de l'Etat. Compte tenu toutefois des changements que cela implique pour les collaborateurs concernés, une organisation transitoire sera mise en place et un bilan sera tiré au début du mois d'avril.

4) A ce jour, peut-on nous donner le coût réel de cette unité d'accueil ?

Le coût de l'Unité d'accueil de Moutier est imputé à l'unité administrative numéro 105 du budget de l'Etat. Les charges sont cependant neutralisées par un prélèvement sur une provision ad hoc, compte tenu de l'aspect politique prépondérant de cette unité. Pour les années 2017 (entrée en fonction du chef le 1^{er} novembre 2017) et 2018, le coût total ascende à 582'500 francs (y compris les charges sociales). 0.5 EPT reste financé de cette manière, pour assurer la veille sur le dossier de Moutier.

Delémont, le 22 janvier 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme

La chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt